



La CAPD qui se tient aujourd'hui fera 532 « heureux » en incluant les avancements à l'ancienneté. C'est à peine le ¼ des enseignants du 1^{er} degré que compte le département. Depuis 2010 avec le gel du point d'indice et malgré l'apparition cette année d'une prime qui ne permet en rien de compenser la perte du pouvoir d'achat, seul l'avancement dans la carrière permet de faire évoluer le salaire dans un sens positif.

Nous réaffirmons notre opposition à l'intégration de la note dans le barème. Il nous paraît en effet indispensable de déconnecter avancement et évaluation des enseignants.

D'autre part nous revendiquons un avancement identique pour tous au rythme le plus rapide. Pourquoi ce qui est possible dans d'autres corps de l'Education Nationale ne le serait-il pas chez les enseignants ?

La formation continue est un des leviers qui permettent de transformer l'école. A l'heure de la mise en place de nouveaux dispositifs et de nouvelles formes pédagogiques, elle reste notoirement insuffisante. Les stages à candidature individuelle, choisis volontairement par les enseignants, sont en voie de disparition. Nous revendiquons la possibilité pour chacun d'avoir accès à une véritable formation. Rappelons que réglementairement chaque enseignant a droit à 36 semaines de stage dans sa carrière. Nous sommes bien loin du compte ...

Jamais aussi peu de stages n'ont été proposés aux enseignants du premier degré. Deux stages à candidature individuelle seulement peuvent être mis en place, grâce à des financements extérieurs au ministère de l'Education Nationale. Rappelons que ce sont les seuls stages que les enseignants peuvent choisir librement.

Prendre des moyens de formation continue pour assurer des missions de formation initiale (remplacement des PES en stage) n'a pas lieu d'être. Des moyens propres à la réussite de la formation initiale doivent être mis en place, de même qu'un budget « formation initiale » déconnecté du budget « formation continue », comme cela était le cas au temps des PE2.

Postes adaptés : Ils sont en nombre insuffisant. Au 1er septembre 2013, il y en avait seulement 38 pour les 5 départements de l'académie. Il y a eu 51 premières demandes, 21 demandes de maintien et 11 enseignants seulement occupent un poste adapté de longue durée. Il est resté 18 collègues non satisfaits sur la liste complémentaire dont certains en catégorie 2 prioritaire. Nous vous alertons, Monsieur le Directeur Académique sur la difficulté croissante du métier et les risques qui en découlent pour les enseignants. Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est essentiel de permettre aux collègues de trouver des solutions adéquates face aux difficultés médicales et demande plus de postes pour l'adaptation, avec une ligne budgétaire hors carte scolaire "classes", conformément à la loi de 2005 relative au handicap et à l'obligation d'emploi.